



Fonds internationaux  
d'indemnisation pour  
les dommages dus  
à la pollution par les  
hydrocarbures

Référence	IOPC/2022/Circ.3
Date	22 mars 2022
Assemblée du Fonds de 1992	●
Assemblée du Fonds complémentaire	

## Cours de brève durée des FIPOL de 2022

L'Administrateur a le plaisir d'annoncer que le Cours de brève durée annuel des FIPOL se tiendra du **lundi 27 juin au vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022** au siège des FIPOL à Londres.

Son programme, étalé sur une semaine, couvrira tous les aspects des travaux que mènent les FIPOL et comprendra des exercices pratiques autour d'un sinistre fictif et de la procédure de présentation des demandes d'indemnisation y afférente. Mis en place avec le soutien de l'Organisation maritime internationale (OMI), de la Chambre internationale de la marine marchande (ICS), de l'International Group of P&I Associations, d'INTERTANKO et de l'ITOPF, le Cours de brève durée offrira également aux participants la possibilité de comprendre les relations entre ces parties prenantes et leurs objectifs communs, particulièrement importants lors de sinistres impliquant des navires-citernes et faisant intervenir la Convention de 1992 sur la responsabilité civile et la Convention de 1992 portant création du Fonds.

Les personnes qui souhaitent participer au Cours sont invitées à prendre connaissance des critères d'éligibilités énumérés dans la section ci-dessous et à déposer leur candidature en utilisant le formulaire de candidature ci-joint. Une copie du programme général provisoire du cours figure au verso. De plus amples informations sont disponibles en ligne : <https://www.iopcfunds.org/fr/a-propos-des-fipol/ce-que-nous-faisons/relations-exterieures/>.

### Critères d'éligibilité pour les candidats

- Les candidats doivent être désignés directement par les gouvernements des États Membres du Fonds de 1992. Une liste des États Membres est consultable à la page « États Membres » du site Web des FIPOL : <https://iopcfunds.org/fr/a-propos-des-fipol/etats-membres/>
- Le Cours sera particulièrement utile aux candidats impliqués dans l'application pratique de la Convention de 1992 portant création du Fonds et de la Convention de 1992 sur la responsabilité civile et justifiant d'un intérêt particulier pour ce domaine. On attendra des États Membres désignant un candidat qu'ils veillent à ce que cela soit le cas.
- Le Cours de brève durée étant dispensé exclusivement en anglais, les participants doivent parfaitement maîtriser cette langue.
- Le Cours est gratuit pour les participants ; ils doivent cependant financer eux-mêmes les frais annexes relatifs à leur participation ou être pris en charge par le gouvernement qui les désigne.

Le Secrétariat des FIPOL remettra aux candidats retenus une invitation officielle à participer au cours. Il regrette toutefois de ne pas pouvoir aider les participants dans leurs démarches de demande de visa d'entrée au Royaume-Uni.

Toutes les parties intéressées sont invitées à proposer des candidatures dès que possible, le nombre de places disponibles étant limité. En règle générale, les places sont attribuées par ordre d'arrivée des candidatures, dans la limite d'une place par État Membre. En cas de surnombre de candidatures le Secrétariat pourrait sélectionner les participants en fonction de leur profil et en veillant à assurer un équilibre raisonnable en matière de représentation géographique.

### **Comment s'inscrire**

Les candidats doivent soumettre les documents suivants à l'adresse [externalrelations@iopcfunds.org](mailto:externalrelations@iopcfunds.org) avant le **vendredi 20 mai 2022** :

- une lettre de candidature émanant du gouvernement qui les désigne adressée à l'Administrateur des FIPOL ;
- un formulaire de candidature dûment rempli, joint à la présente circulaire ; et
- un bref curriculum vitae n'excédant pas deux pages.

### **Programme provisoire**

Modules	Sujets
Présentation du régime international de responsabilité et d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évolution historique et portée de la Conventions de 1992 sur la responsabilité civile et de la Convention de 1992 portant création du Fonds (depuis le sinistre du <i>Torrey Canyon</i>)</li> <li>• Protocoles et modifications des Conventions au fil des années</li> </ul>
Sinistres ayant modelé le régime international de responsabilité et d'indemnisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment traiter un sinistre de grande envergure : étude de cas du <i>Hebei Spirit</i></li> <li>• Questions juridiques : considérations pratiques</li> </ul>
International Group of P&I Associations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rôle de l'International Group of P&amp;I Associations</li> <li>• Réassurance, Lloyds, etc.</li> <li>• Introduction à la protection/l'indemnisation et aux garanties (concept de mutualité, couverture fournie par les Clubs, cartes bleues, etc.)</li> </ul>
ITOPF : le travail des inspecteurs et des experts sur le terrain	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rôle des experts tels que l'ITOPF sur le terrain</li> <li>• Profils de pays, ressources et moyens nationaux</li> </ul>
Organisation maritime internationale (OMI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rôle de l'OMI dans le transport maritime et autres conventions de l'OMI liées à la pollution : Conventions MARPOL, OPRC, LLMC, SNPD et Convention sur les hydrocarbures de soute</li> </ul>
Chambre internationale de la marine marchande (ICS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du rôle et des travaux de l'ICS et des associations nationales de propriétaires de navires. Point de vue de l'ICS sur les questions liées au régime d'indemnisation/aux affaires qui intéressent les FIPOL</li> </ul>

INTERTANKO	<ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation du rôle d'INTERTANKO</li><li>• Point de vue des propriétaires de navires-citernes sur la prévention de la pollution.</li></ul>
Rôle du Secrétariat des FIPOL	<ul style="list-style-type: none"><li>• Structure du Secrétariat et règles de fonctionnement</li><li>• Outils et services d'information à la disposition des États Membres dans le cadre de leur travail quotidien avec les FIPOL</li></ul>
États Membres et contributions	<ul style="list-style-type: none"><li>• Soumission des rapports sur les hydrocarbures et administration des contributions</li></ul>
Traitement et évaluation des demandes d'indemnisation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Types de demandes, recevabilité et caractère raisonnable des demandes, préparation et présentation d'une demande</li></ul>
Indemnisation dans la pratique	<ul style="list-style-type: none"><li>• Exercice relatif à un sinistre fictif (« Clean Seas »)</li></ul>

\* \* \*



1992 Fund Member State — contact focal point		
<b>1992 Fund Member State:</b>		
<i>We will use this contact as the primary point of contact for all communications regarding this nomination.</i>		
<b>Last name:</b>	<b>First name:</b>	<b>Title:</b>
<b>Job title:</b>		<b>Organisation:</b>
<b>Address:</b>		<b>Post code:</b>
		<b>City:</b>
		<b>State:</b>
		<b>Country:</b>
<b>E-mail:</b>	<b>Telephone (including country code):</b>	

Nominations should be addressed to the Director of the IOPC Funds and sent via email to [externalrelations@iopcfunds.org](mailto:externalrelations@iopcfunds.org). Please ensure that all of the following documents are provided in the nomination:



1. This completed nomination form
2. Official government nomination
3. Candidate's curriculum vitae (no longer than two pages)

If you have any questions please contact the External Relations and Conference Department ([externalrelations@iopcfunds.org](mailto:externalrelations@iopcfunds.org)).

---